

Fiche de données de sécurité

page: 1/9

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE
Date / mise à jour le: 11.10.2004
Produit: **VISION**

Version: 1.2

606 00 F
(30207630/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2004

1. Identification de la substance/préparation et de la société

VISION

Société:

BASF Agro SAS
14, chemin du Professeur Deperet
F-69160 Tassin-la-Demi-Lune

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 49 64 57 33 Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
Tél.: 01 46 99 26 07 (après fermeture des bureaux)
Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, suspension concentrée (SC)

Composants dangereux

Pyriméthanyl

Teneur (W/W): 18,9 %
Numéro CAS: 53112-28-0
Symbole(s) de danger: N
Phrase(s)-R: 51/53

Fluquinconazole

Teneur (W/W): 4,7 %
Numéro CAS: 136426-54-5
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 21, 23/25, 38, 48/25, 50/53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 11.10.2004

Produit: **VISION**

Version: 1.2

606 00 F

(30207630/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2004

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Possibilité d'effets irréversibles.

4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, brouillard aqueux, dioxyde de carbone, mousse

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acide chlorhydrique anhydre, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Le produit emballé est endommagé à température basse et par le gel.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Couleur:	blanchâtre
Odeur:	odeur faible
Densité:	1,06 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité dans l'eau:	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	2,84 (25 °C) 3,24 (20 °C)

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

Réactions dangereuses:

Pas de réactions dangereuses connues.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 11.10.2004

Produit: **VISION**

Version: 1.2

606 00 F

(30207630/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2004

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. Informations toxicologiques

DL50/par voie orale/rat/mâle: 1.100 mg/kg

DL50/par voie orale/rat/femelle: 956 mg/kg

*Données relatives à : Pyriméthanol**CL50/par inhalation/rat: > 1,98 mg/l / 4 h**Concentration technique maximale possible pour les tests.**Données relatives à : Fluquinconazole**CL50/par inhalation/rat: 0,754 mg/l / 4 h*

DL50/par voie cutanée/rat: > 4.000 mg/kg

Irritation primaire cutanée/lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses/lapin: légèrement irritant

Sensibilisation/cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Indications complémentaires:

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

Oncorhynchus mykiss/CL50 (96 h): 72,5 mg/l

Invertébrés aquatiques:

Daphnia magna/CE50 (48 h): 17 mg/l

Plantes aquatique(s):

Selenastrum capricornutum/CE50 (72 h): 2,41 mg/l

Selenastrum capricornutum/CE50 (96 h): 0,296 mg/l

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 11.10.2004

Produit: **VISION**

Version: 1.2

606 00 F

(30207630/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2004

Evaluation: Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: PYRIMETHANIL 19%, FLUQUINCONAZOLE 5%)

RID	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: PYRIMETHANIL 19%, FLUQUINCONAZOLE 5%)

Transport fluvial intérieur

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 11.10.2004

Produit: **VISION**

Version: 1.2

606 00 F

(30207630/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2004

ADNR	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: PYRIMETHANIL 19%, FLUQUINCONAZOLE 5%)

Transport maritime

IMDG/GGVSee	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Polluant marin	YES
	Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PYRIMETHANILE 19%, FLUQUINCONAZOLE 5%)

Transport aérien

OACI/IATA	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PYRIMETHANILE 19%, FLUQUINCONAZOLE 5%)

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales**Directives UE:

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 11.10.2004

Produit: **VISION**

Version: 1.2

606 00 F

(30207630/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2004

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Pyriméthanil, Fluquinconazole

Classification établie par le Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole (France):

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.

Phrase(s)-R

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R40 (ancien) Possibilité d'effets irréversibles.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques.

Autres prescriptions

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1155, 1173

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (France): 9, 15, 15bis.

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

N	Dangereux pour l'environnement.
T	Toxique
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
21	Nocif par contact avec la peau.
23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
38	Irritant pour la peau.
48/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les renseignements ci-dessus sont basés sur nos connaissances et ne présentent aucune garantie quant à certaines caractéristiques particulières. Il est de la responsabilité de l'acquéreur de nos produits de se conformer aux législations et prescriptions en vigueur.